

Bilan de mi-parcours du Plan 2014-2021 de réduction des GES (résumé)



Objectifs du Plan 2014-2021 de réduction des GES

Dans le cadre du Programme Climat municipalités, la Ville de Terrebonne réalisait en 2011 un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour ses propres activités et pour certaines activités de la collectivité sur lesquelles elle a une influence compte tenu de ses pouvoirs.

Le Plan 2014-2021 de réduction des GES, permettant à la Ville de réduire les émissions dont elle est responsable et celles sur lesquelles elle exerce une influence, a donc été élaboré. Il comprend 12 actions.

Le plan prévoit que la Ville de Terrebonne pourra contenir l'augmentation de ses émissions à 1,5 % par rapport aux résultats de 2011. Par l'atteinte de cet objectif, les émissions corporatives de la Ville s'élèveraient alors à 6 530 tCO₂eq en 2021, comparativement à 6 434 tCO₂eq en 2011.

Compte tenu de la mobilisation des parties prenantes sur le territoire de Terrebonne et surtout de l'implantation d'un Éco-quartier, le Plan vise une réduction des émissions de la collectivité de 981 tCO₂eq en 2021, soit une augmentation de 10,8 % par rapport aux résultats de 2011, principalement causée par la croissance démographique.

Bilan général des actions réalisées

À mi-parcours, le bilan porte à croire que Terrebonne est en bonne voie pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Sur 12 actions, deux sont déjà mises en place et cinq sont en voie de l'être. Cinq actions sont quant à elles en retard.

À mi-parcours, ce sont donc 58 % (7) des actions prévues au Plan 2014-2021 de réduction des GES qui ont été réalisées ou qui sont en voie de l'être. Les 12 actions prévues au Plan sont regroupées selon quatre orientations : mesures d'ordre général, matières résiduelles, transport routier et équipements motorisés.

Aucune quantification des bénéfices apportés par l'implantation, partielle ou complète, de ces mesures correctives n'a toutefois été réalisée. Celle-ci pourrait fournir des informations sur le degré d'avancement réel face à l'objectif de la Ville pour 2021 de contenir l'augmentation de ses émissions de GES à 1,5 % par rapport aux émissions de 2011.

Les deux actions réalisées sont comprises dans l'orientation « matières résiduelles », soit :

- ▶ L'étude des avantages environnementaux d'une collecte trois voies en alternance ou en collecte par camion à compartiments;
- ▶ La participation, conjointement avec Hydro-Québec, à la distribution d'écono-trousses pour promouvoir une saine utilisation de l'eau.

Notons également qu'en 2018 la Ville s'est dotée d'une stratégie d'acquisition de véhicules écoénergétiques et d'électrification des espaces publics dont les premières recommandations seront mises en place dès 2019.

Cinq actions prévues au plan 2014-2021 encore au stade de projet futur :

- ▶ Trois de ces actions relèvent de la Ville, soit l'implantation d'une campagne de sensibilisation et d'un règlement pour diminuer les émissions causées par les véhicules motorisés à l'arrêt (anti-ralenti), l'utilisation de carburant à contenu bio par les véhicules de la Ville et la mise en place d'une politique de préférence envers les sous-traitants ayant des véhicules éco-efficaces.
- ▶ Les deux autres, relevant de la Chambre de commerce, visent la mise en place de programmes permettant le développement d'une économie circulaire ainsi qu'un programme commun de recyclage pour les entreprises de la région.

Aucune de ces actions n'a cependant encore été abandonnée et elles devront, pour atteindre les objectifs fixés, se concrétiser d'ici 2021.

Notons que des études de faisabilité ont été réalisées dans les secteurs des matières résiduelles, du transport routier et des équipements motorisés. À la suite de ces études, la Ville possède les outils pour planifier efficacement la mise en œuvre de mesures concrètes permettant l'atteinte des objectifs fixés pour 2021.

Défis

- ▶ Tendance démographique de la Ville (progression importante prévue)

Recommandations pour la mise à jour du Plan

- ▶ Des mesures telles des incitatifs provenant de la municipalité envers les entreprises pourraient favoriser le développement d'initiatives menant à l'atteinte de ces actions.